



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du mardi 17 septembre 2019  
(2<sup>ème</sup> séance sans quorum)

DLB 2019/298

L'an deux mille dix-neuf et le mardi 17 septembre à 16h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation :** mardi 10 septembre 2019

**Affichage de la convocation :** mardi 10 septembre 2019

**Présents :** Alain VOGEL-SINGER, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Marie-Antoinette MORA, Régis VIDAL, Jean-Marie AT, Jacques BOLINCHES, Rémi BOUYALA, Michel CARAYON, Sébastien FREY, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Jean-Luc GUIRAUDOU, Alain HUC, Christian JANTEL, Philippe MARTINEZ, Daniel RENAUD, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Olivier BRUN, Robert SOUQUE.

**Absents excusés :** Chantal GUILHOU, Catherine BOUSQUET, Jean-Claude RENAU, Philippe AUDOUI, Geneviève JALBY, Marie-Hélène MATTIA, Robert GELY, Michel TRINQUIER, Alain RY AUX, Edgard SICARD, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard ABELLA, Didier AMADOR, Alain BIOLA, Guy ASSEMAT, André ALBERTOS, Robert GAYRAUD, Gérard MILLAT, Louis BENTAJOU, Marion MAERTEN.

**Secrétaire de séance :** Philippe MARTINEZ

**Objet : Convention financière reprise du CET dans le cadre de la mutation d'un agent**

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée, que Mme Nadine OUATTARA est mutée à Hérault Energies à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Elle dispose à ce jour d'un CET avec 15 jours épargnés. Hérault Energies a sollicité la collectivité pour signer une convention permettant le versement d'une compensation financière, afin de ne pas supporter le coût engendré par des jours de congés acquis pendant sa période de travail au sein du SICTOM.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de verser une compensation de 1 350 €, somme qui a été acceptée par HERAULT ENERGIES et sollicite de l'assemblée, l'autorisation de signer la convention dont le projet est joint à la présente note.

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention financière reprise du CET dans le cadre de la mutation d'un agent et tout document relatif à celle-ci.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

**Le Président,**

**Alain VOGEL-SINGER**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 27/09/2019 et de sa publication le 27/09/2019

A Nézignan l'Évêque, le 27/09/2019